



DEVIS 100 % PRO SERVICES

Intermédiaire : 178556  
CENTRALE ASSURANCE PREVOYANCE  
60 RUE DES TREILLES  
89140 SERGINES  
Tél. : 03 86 88 96 03  
E-mail : audrey.doucet@cap-assurances.com  
N° ORIAS : 07009112

899009/HOLIC JEROME/178556  
Référence Client : 084114215

Mlle LESAGE Chloe  
12 RUE DE COULMIERS  
94130 NOGENT SUR MARNE

DEVIS 100 % PRO SERVICES N° 44013692

L'offre qui vous est proposée est valable pour une durée d'un mois. Elle est établie sur les bases de vos déclarations et des dispositions tarifaires en vigueur à ce jour.

Le contrat proposé se compose du présent document et ceux référencés ci-dessous, dont vous reconnaissez avoir reçu un exemplaire :

- Dispositions Générales N° GA5M64F

Contrat d'un an avec tacite reconduction. Il peut être résilié chaque année moyennant un préavis de deux mois avant le 1er octobre, date anniversaire du contrat.

LA COTISATION

Cotisation due pour la période du 10 octobre 2016 au 30 avril 2017 : 19,10 euros dont :

- |                       |             |
|-----------------------|-------------|
| - cotisation nette :  | 15,27 euros |
| - frais accessoires : | 2,24 euros  |
| - taxes :             | 1,59 euros  |

Base annuelle : 265,56 euros (hors frais et taxes) payable en 12 fois.

Cotisation mensuelle : 27,69 euros (frais et taxes en vigueur au jour du devis inclus).

Valeur de l'indice FFB au jour du devis : sans objet

1 / 5

Signature du souscripteur

Visa de l'intermédiaire

L'assureur

Stéphane DEDEYAN  
Directeur Général Délégué

FSIP0010 / 240072987

203D D



Suite du devis N° 44013692

VOS DECLARATIONS

**Vous déclarez :**

- exercer la seule activité ci-dessous :
  - Activité principale : Conseil en management, en organisation, à la conduite du changement (SCES012)
- exercer en profession libérale
- avoir créé l'entreprise le 1er juin 2016
- que l'effectif de l'entreprise n'excède pas 1 personne
- que le chiffre d'affaires annuel global hors taxes de l'entreprise n'excède pas 32 600 euros sans activité d'export
- que l'entreprise ne fait pas l'objet d'une procédure collective (liquidation, redressement judiciaire, plan de sauvegarde)
- que le précédent contrat d'assurances n'a pas été résilié par le précédent assureur
- n'avoir déclaré aucun sinistre au cours des 24 derniers mois

2 / 5

Signature du souscripteur

Visa de l'intermédiaire

L'assureur

Stéphane DEDEYAN  
Directeur Général Délégué

FSIP0010 / 240072987

203D D



Suite du devis N° 44013692

ASSURER VOS RESPONSABILITES

Seules les garanties mentionnées dans le tableau ci-dessous sont souscrites, pour les montants précisés, à moins qu'il n'y soit dérogé dans une clause du présent document ou une clause annexée à celui-ci.

PRESTATIONS	MONTANTS	FRANCHISE PAR SINISTRE
<b>Responsabilité Civile Exploitation</b>		
Tous dommages confondus	8 000 000 EUR par sinistre	
Dont :		
• Faute inexcusable / Accident du travail / Maladies professionnelles	1 500 000 EUR par période d'assurance quel que soit le nombre de victimes	Néant
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000 EUR par sinistre	500 EUR
• Dommages immatériels non consécutifs	100 000 EUR par sinistre	750 EUR
• Dommages causés aux biens confiés et/ou prêtés (dommages matériels et immatériels consécutifs)	100 000 EUR par sinistre	600 EUR
• Vols, abus de confiance, escroqueries et/ou détournement des préposés ou négligences facilitant le vol	50 000 EUR par sinistre	500 EUR
• Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	750 000 EUR par période d'assurance	1 000 EUR sauf au titre des dommages corporels
<b>Responsabilité Civile Après Livraison et / ou Professionnelle</b>		
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels)	1 000 000 EUR par période d'assurance	500 EUR sauf au titre des dommages corporels
Dont :		
• Dommages immatériels non consécutifs (y compris frais de dépose/repose)	100 000 EUR par période d'assurance	750 EUR

LES CLAUSES RESPONSABILITE CIVILE

60S - CONSEILS POUR LES AFFAIRES ET LA GESTION

OUTRE LES EXCLUSIONS PREVUES AUX DISPOSITIONS GENERALES SONT EXCLUES :

LES CONSÉQUENCES PÉCUNIAIRES DE LA MISE EN CAUSE DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ASSURÉ AU TITRE DE CONSEILS ;

- EN STRATÉGIE FINANCIÈRE ;
- EN GESTION, PLACEMENT OU INVESTISSEMENT FINANCIER ;
- EN OPÉRATION DE VENTE, D'ACQUISITION OU DE FUSION D'ACTIFS OU DE PARTS SOCIALES ;

3 / 5

Signature du souscripteur

Visa de l'intermédiaire

L'assureur

Stéphane DEDEYAN  
Directeur Général Délégué



Suite du devis N° 44013692

- EN STRUCTURE DE CAPITAL ;
- EN IMPLANTATION, ÉTRANGÈRE OU NON ;
- SUR LA RENTABILITÉ D'UN PROJET ;
- LIÉS À LA RÉDUCTION DE PERSONNEL ;
- JURIDIQUES.

ASSURER VOTRE PROTECTION JURIDIQUE

Seules les garanties mentionnées dans le tableau ci-dessous sont souscrites, pour les montants indiqués aux Dispositions Générales :

Votre Protection Juridique	MONTANTS	Seuil d'intervention
Recours et Assistance Judiciaire	20 000 eur par an	350 eur

CLAUSES

OCR - CRÉATEUR REPRENEUR D'ENTREPRISE

L'assuré a déclaré avoir créé ou repris son entreprise ou son activité le 01/06/2016.  
En sa qualité de créateur repreneur d'entreprise, 6 mois sont offerts sur la prime comptant HT de la première année d'assurance.

GR - MOIS GRATUITS AU COMPTANT

Vous avez bénéficié, à la souscription du présent contrat, de 06 mois gratuits.

4 / 5

Signature du souscripteur

Visa de l'intermédiaire

L'assureur

Stéphane DEDEYAN  
Directeur Général Délégué

FSIP0010 / 240072987

203D D



Suite du devis N° 44013692

Les informations collectées ci-dessus sont nécessaires au traitement de votre dossier. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données ci-dessus collectées qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à Generali - 75456 Paris Cedex 09. Ces informations sont destinées à Generali IARD, l'intermédiaire, les experts, réassureurs et tout tiers autorisé. Elles sont traitées dans le fichier d'assurés et sont transmises aux entités du groupe Generali en France et à tous tiers autorisés. Pour mieux vous informer et répondre à vos besoins, l'Assureur peut prendre contact avec vous et vous présenter de nouvelles garanties. Si vous ne souhaitez pas être contacté à des fins de prospection, vous pouvez prévenir Generali - 75456 Paris Cedex 09.

**Vous reconnaissez être informé(e) des conséquences d'une déclaration inexacte : réduction des indemnités ou nullité du contrat (cf. articles L113-9 et L113-8 du Code des Assurances).**

**Par la signature du présent document, vous confirmez que les informations y figurant sont conformes en tous points à vos déclarations et réponses faites lors de la souscription du contrat.**

Fait le 10 octobre 2016 en 3 exemplaires.

5 / 5

Signature du souscripteur

Visa de l'intermédiaire

L'assureur

Stéphane DEDEYAN  
Directeur Général Délégué

FSIP0010 / 240072987

203D D